

Exploration Knick Inc.

États financiers intermédiaires au 30 juin 2015 (non audité)

Table des matières

État intermédiaire de la situation financière	1
État intermédiaire du résultat global	2
État intermédiaire des variations des capitaux propres	3
Tableau intermédiaire des flux de trésorerie	4
Notes intermédiaires complémentaires	5-31

Exploration Knick Inc.
État intermédiaire de la situation financière
(non audité, en dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2015 \$	31 décembre 2014 \$
ACTIF			
Courant			
Encaisse		741	14 630
Compte à recevoir		-	50 000
Investissements		16 002	140 500
Taxes sur les produits et services à recevoir		16 970	13 509
Crédits d'impôt à recevoir		3 571	3 571
Frais payés d'avance		9 084	11 288
		<u>46 368</u>	<u>233 498</u>
Non courant			
Immobilisations corporelles	8	2 045	5 741
Actifs d'exploration et d'évaluation	9	2 062 027	2 012 981
		<u>2 064 072</u>	<u>2 018 722</u>
Total de l'actif		<u><u>2 110 440</u></u>	<u><u>2 252 220</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		316 314	395 945
Autres passifs		70 142	76 660
		<u>386 456</u>	<u>472 605</u>
Total du passif		<u><u>386 456</u></u>	<u><u>472 605</u></u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10	7 838 001	7 838 001
Bons de souscription	10	75 395	75 395
Surplus d'apport		1 492 002	1 492 002
Résultats non distribués		(7 681 414)	(7 625 783)
Total des capitaux propres		<u>1 723 984</u>	<u>1 779 615</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>2 110 440</u></u>	<u><u>2 252 220</u></u>

Les notes complémentaires intermédiaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 26 août 2015.

(s) Jacques Brunelle, administrateur
Jacques Brunelle

Exploration Knick Inc.**État intermédiaire du résultat global**

(non audité, en dollars canadiens, sauf le résultat par action)

	Note	Trois mois clos le 30 juin 2015 \$	2014 \$	Six mois clos le 30 juin 2015 \$	2014 \$
Dépenses					
Honoraires professionnels		14 710	14 525	14 710	53 039
Amortissement des immobilisations corporelles		-	2 538	-	5 076
Autres charges opérationnelles		37 935	26 790	47 439	69 968
Résultat opérationnel		(52 645)	(43 853)	(62 149)	(128 083)
Gain sur disposition		-	-	-	20 000
Résultat avant impôts		(52 645)	(43 853)	(62 149)	(108 083)
Impôts différés		6 518	1 804	6 518	5 210
Résultat net et total du résultat global		(46 127)	(42 049)	(55 631)	(102 873)
Résultat net par action					
Résultat de base et dilué par action	13	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)

Les notes complémentaires intermédiaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Exploration Knick Inc.**État intermédiaire des variations des capitaux propres**

(non audité, en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1er janvier 2015		<u>7 838 001</u>	<u>75 395</u>	<u>1 492 002</u>	<u>(7 625 783)</u>	<u>1 779 615</u>
Actions émises dans le cadre de placements privés	10,1	-	-	-	-	-
Actions émises dans le cadre de placements privés accréditifs	10,0	-	-	-	-	-
Bons de souscriptions expirés	10,1	-	-	-	-	-
Frais d'émission d'actions	11,2	-	-	-	-	-
		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat net et total du résultat global pour la période		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(55 631)</u>	<u>(55 631)</u>
Solde au 30 juin 2015		<u><u>7 838 001</u></u>	<u><u>75 395</u></u>	<u><u>1 492 002</u></u>	<u><u>(7 681 414)</u></u>	<u><u>1 723 984</u></u>

	Notes	Capital-actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2014		<u>7 665 701</u>	<u>200 075</u>	<u>1 252 272</u>	<u>(7 615 921)</u>	<u>1 502 127</u>
Actions émises dans le cadre de placements privés	10,1	26 144	6 056	-	-	32 200
Actions émises dans le cadre de placements privés accréditifs	10,1	126 857	54 500	-	-	181 357
Actions émises pour l'acquisition de droits miniers	10,1	9 000	-	-	-	9 000
Bons de souscriptions expirés	10,1	-	(51 495)	51 495	-	-
Frais d'émission d'actions	11,2	-	-	-	(6 146)	(6 146)
		<u>162 001</u>	<u>9 061</u>	<u>51 495</u>	<u>(6 146)</u>	<u>216 411</u>
Résultat net et total du résultat global pour la période		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 30 juin 2014		<u><u>7 827 702</u></u>	<u><u>209 136</u></u>	<u><u>1 303 767</u></u>	<u><u>(7 622 067)</u></u>	<u><u>1 718 538</u></u>

Les notes complémentaires intermédiaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Exploration Knick Inc.**Tableau intermédiaire des flux de trésorerie**

(non audité, en dollars canadiens)

		Semestre clos les 30 juin	
	Notes	2015	2014
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(55 631)	(102 873)
Ajustements		-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-
Amortissement sur les immobilisations corporelles		3 696	5 076
Impôts différés		(6 518)	32 658
Gain sur disposition de droits miniers		-	(20 000)
Variation nette du fonds de roulement	14	93 610	(71 995)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>35 157</u>	<u>(157 134)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Investissement		-	(15 000)
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(49 046)	(68 872)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(49 046)</u>	<u>(83 872)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés		-	32 200
Émission d'unités dans le cadre de placements privés accréditifs		-	222 800
Frais d'émission d'actions et d'unités		-	(6 146)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>-</u>	<u>248 854</u>
Variation nette de l'encaisse		(13 889)	7 848
Encaisse au début de l'exercice		14 630	2 469
Encaisse à la fin de l'exercice		<u>741</u>	<u>10 317</u>

Les notes complémentaires intermédiaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Knick Inc. (ci-après la «Société») se spécialise dans l'exploration et l'évaluation de gisements d'or et ses activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 juin 2015, la Société des résultats non distribués accumulés négatifs de 7 681 414 \$ (7 625 783 \$ au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2014, la Société a aussi un engagement de dépenses d'exploration à encourir avant le 31 décembre 2015. Les liquidités actuelles de la Société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration pour l'année en cours. Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite des programmes d'exploration dans ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux IFRS.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 536, 3e avenue à Val d'Or, Québec, Canada. Les actions sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole "KNX".

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

4. MODIFICATION AUX MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Norme nouvelle en vigueur

IFRIC 21, Droits ou taxes

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

5.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

5.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des investissements qui sont évalués à la juste valeur.

5.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

5.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.4 Instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, le cas échéant.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. L'encaisse et le compte à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie, sauf ceux qui sont désignés comme instruments de couverture et dont celle-ci est considérée comme efficace, pour lesquels les exigences en matière de comptabilité de couverture s'appliquent. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. L'investissement fait partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des impôts de la partie XII.6.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt

Les charges d'intérêts sont présentées en résultat net dans les charges financières, le cas échéant.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.5 Hiérarchie de la juste valeur des éléments financiers et non financiers

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des éléments financiers et non financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation.

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix)

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

5.6 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les options sur unités aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

5.7 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

5.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.8 Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. En règle générale, les taux d'amortissement sont les suivants:

Mobilier de bureau	20%
Matériel informatique	20%
Matériel roulant	33 1/3 %
Équipement de carothèque	20%
Améliorations locatives	20%

La charge d'amortissement de chaque exercice est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont les charges d'amortissement sont incorporées dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles se rapportent à des projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

5.9 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées en résultat net au moment où ils sont engagés.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.9 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actif d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir Note 5.11), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir Note 5.11), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

5.10 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

5.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.12 Provisions et passifs éventuels (suite)

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

5.13 Impôt sur le résultat

Lorsqu'applicable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi-adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.13 Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit à des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

5.14 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération et la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport ou bons de souscription.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.14 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription et aux autres passifs, en allouant tout d'abord un montant aux bons de souscription évalués à la juste valeur de ceux-ci à la date d'émission, soit selon le modèle de Black-Scholes et tout résiduel, le cas échéant, est alloué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les charges liées aux bons de souscription expirés. Lorsque ces options sont exercées, la valeur correspondante est transférée au capital-actions.

Les bons de souscription incluent la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, la valeur correspondante est transférée au capital-actions. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, la valeur correspondante est transférée au surplus d'apport.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission, ainsi que les charges de rémunération liées aux options sur actions émises.

5.15 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.15 Paiements fondés sur des actions (suite)

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport ou aux bons de souscription dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options d'achat d'actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

5.16 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

5.17 Normes, modifications et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications de normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.17 Normes, modifications et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société (suite)

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations des normes existantes ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version complète et révisée de l'IFRS 9, qui remplacera intégralement l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et l'IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». L'IFRS 9 introduit un modèle logique de classement et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique et prospectif de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. La norme définitive a été publiée par le conseil des normes canadiennes en février 2015. L'IFRS 9 précise que les actifs financiers doivent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur, et ce, suivant le modèle économique utilisé par la Société pour sa gestion ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsque la Société évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à la Société doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de façon rétroactive sauf dans certains cas, et l'application anticipée est permise en appliquant toutes les dispositions de la norme en même temps. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

6.1 Incertitude relative aux estimations

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation: la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Pour la propriété Trécession, aucun test de dépréciation n'a été effectué. La direction de la Société a jugé qu'il n'avait pas lieu d'effectuer de test de dépréciation cette année sur cette propriété car malgré un changement défavorable important de la conjoncture du secteur et de la conjoncture économique qui a eu une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre les travaux d'exploration sur cette propriété et qui s'est accompagné d'une baisse du cours des actions, la Société a l'intention et la capacité de conserver la propriété jusqu'à ce que le contexte économique s'améliore et qu'elle puisse poursuivre, à l'obtention de nouveaux financements, les travaux d'exploration sur cette propriété.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

6.1 Incertitude relative aux estimations (suite)

Paielements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription émis. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 5.7 pour plus d'informations.

6.2 Jugements importants de la direction

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction de la Société évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société générera ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporelles imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

7. ENGAGEMENT LIÉ AUX FINANCEMENTS ACCRÉDITIFS

Le solde des montants accréditifs non dépensés représente 259 423 \$ au 30 juin 2015 (297 500 \$ au 31 décembre 2014). Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration des propriétés minières canadiennes.

Exploration Knick Inc.

19

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles liées à l'exploration et à l'évaluation					
		Mobilier de bureau	Matériel informatique	Matériel roulant	Équipement de carothèque	Améliorations locatives	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute							
Solde au 1er janvier 2015		10 539	20 453	22 500	35 417	209 942	298 851
Entrées		-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2015		10 539	20 453	22 500	35 417	209 942	298 851
Cumul des amortissements							
Solde au 1er janvier 2015		10 539	20 453	22 500	29 676	209 942	293 110
Amortissement		-	-	-	3 696	-	3 696
Solde au 30 juin 2015		10 539	20 453	22 500	33 372	209 942	296 806
Valeur comptable au 30 juin 2015		-	-	-	2 045	-	2 045
		Mobilier de bureau	Matériel informatique	Matériel roulant	Équipement de carothèque	Améliorations locatives	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute							
Solde au 1er janvier 2014		10 539	20 453	22 500	35 417	209 942	298 851
Entrées		-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2014		10 539	20 453	22 500	35 417	209 942	298 851
Cumul des amortissements							
Solde au 1er janvier 2014		9 357	17 404	22 500	22 284	173 837	245 382
Amortissement		1 032	1 890	-	3 696	23 910	30 528
Solde au 30 juin 2014		10 389	19 294	22 500	25 980	197 747	275 910
Valeur comptable au 30 juin 2014		150	1 159	-	9 437	12 195	22 941

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des charges d'amortissement liées à des immobilisations corporelles utilisées pour certains projets déterminés d'exploration qui sont capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation. Un montant de 3 696 \$ (44 096 \$ au 31 décembre 2014) a été capitalisé à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation au cours de l'exercice.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

9 ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2015 \$	Entrées \$	Crédits d'impôt et de droits remboursables \$	Solde au 30 juin 2015 \$
Québec				
Propriété East-West (a)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Malartic West (b)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Trécesson (c)				
Droits miniers	534 458	-	-	534 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 478 523	49 046	-	1 527 569
	<u>2 012 981</u>	<u>49 046</u>	<u>-</u>	<u>2 062 027</u>

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

9 ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Solde au 30 juin 2015
	\$	\$	\$	\$
Ontario				
Propriété Ogden (d)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Triple Lake (e)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Sommaire				
Droits miniers	534 458	-	-	534 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 478 523	49 046	-	1 527 569
	<u>2 012 981</u>	<u>49 046</u>	<u>-</u>	<u>2 062 027</u>

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

9 ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2014 \$	Entrées \$	Crédits d'impôt et de droits remboursables \$	Solde au 31 décembre 2014 \$
Québec				
Propriété East-West (a)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Malartic West (b)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Trécesson (c)				
Droits miniers	525 458	9 000	-	534 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 282 461	196 062	-	1 478 523
	<u>1 807 919</u>	<u>205 062</u>	<u>-</u>	<u>2 012 981</u>

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

9 ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2014	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Solde au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$
Ontario				
Propriété Ogden (d)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Propriété Triple Lake (e)				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Sommaire				
Droits miniers	525 458	9 000	-	534 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 282 461	196 062	-	1 478 523
	<u>1 807 919</u>	<u>205 062</u>	<u>-</u>	<u>2 012 981</u>

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

a) East-West

La Société détient un intérêt de 100 % dans la propriété composée de 7 claims miniers.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 3,5 % dont le premier 1 % peut être racheté en contrepartie de 500 000 \$ en espèces, le deuxième 1 % en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et le 1,5 % restant en contrepartie de 1 500 000 \$ en espèces.

b) Malartic West

La Société détient un intérêt de 100% dans 10 claims miniers, couvrant approximativement 593 hectares. La propriété est assujettie à une redevance NSR de 2% dont 1% peut être racheté au montant de 1 000 000 \$ en espèces.

c) Trécesson

La Société détient un intérêt de 100 % dans 176 claims miniers.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 2% dont 1% peut être racheté au montant de 1 000 000 \$ en espèces.

Ontario

d) Ogden

Le 22 décembre 2014, la Société a vendu sa propriété en contrepartie d'un montant de 50 000 \$ en espèce et de 2 000 000 d'actions d'Explor Resources Inc. Le produit de disposition a été encaissé subséquemment à la fin de l'exercice.

e) Triple Lake

La Société détient un intérêt de 100 % dans 6 claims miniers, couvrant approximativement 848 hectares. La propriété est assujettie à une redevance NSR de 3 %, dont 1 % peut être racheté au montant de 1 000 000 \$ en espèces.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

10 CAPITAUX PROPRES**10.1 Capital-actions**

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon au versement de dividendes et au remboursement du capital et donne droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
	Nombre d'actions	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions émises et entièrement libérées au début	61 450 984	54 350 984	54 350 984
Placements privés accréditifs (a)(c)(d)(g)(h)	-	5 100 000	6 800 000
Acquisition de droits miniers (b)	-	300 000	300 000
	-	-	-
Total des actions émises et entièrement libérées, à la fin	61 450 984	59 750 984	61 450 984

- (a) Le 13 mars 2014, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 188 000 \$. La Société a émis un total de 188 unités dont chacune est composée de 18 000 actions accréditives, de 2 000 actions ordinaires et de 20 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,10 \$, expirant 24 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 71 440 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation des bons de souscription et un montant de 3 760 \$ lié à la portion passif a été comptabilisé dans les autres passifs dans l'état de la situation financière.
- (b) Le 9 mai 2014, la Société a acquis dix (10) claims miniers additionnels de la propriété Trécesson en contrepartie de 300 000 actions ordinaires à une juste valeur de 0,03 \$ en date de la transaction.
- (c) Le 10 juin 2014, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 67 000 \$. La Société a émis au total 67 unités dont chacune est composée de 18 000 actions accréditives, de 2 000 actions ordinaires et de 20 000 bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,10 \$, expirant 24 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 20 100 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation des bons de souscription et un montant de 13 400 \$ lié à la portion passif a été comptabilisé dans les autres passifs dans l'état de la situation financière.
- (d) Le 24 décembre 2014, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 85 000 \$. La Société a émis au total 85 unités dont chacune est composée de 16 000 actions accréditives, de 4 000 actions ordinaires et de 20 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,10 \$, expirant 24 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 8 500 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation des bons de souscription et un montant de 59 500 \$ lié à la portion passif a été comptabilisé dans les autres passifs dans l'état de la situation financière.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

10 CAPITAUX PROPRES (suite)**10.2 Bons de souscription**

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	30 juin 2015		30 juin 2014		31 décembre 2014	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	7 600 090	0,11	13 473 090	0,18	13 473 090	0,18
Émis	-	-	5 100 000	0,10	6 800 000	0,10
Expirés	-	-	(2 963 000)	0,22	(12 673 000)	0,18
Solde à la fin	<u>7 600 090</u>	<u>0,11</u>	<u>15 610 090</u>	<u>0,15</u>	<u>7 600 090</u>	<u>0,11</u>

Au cours de l'exercice 2014, la Société a émis 6 800 000 (800 090 bons de souscription dans le cadre d'un règlement d'une dette et 8 580 000 dans le cadre de placements privés et bons de souscription dans le cadre de placements privés en 2013).

La juste valeur moyenne pondérée de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2013) des bons de souscription émis a été établie au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2014	2013
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,03 \$	0,04 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,06%	1,31%
Durée de vie prévue	2 ans	1,4 ans
Volatilité prévue	179,7%	149,9%
Dividende prévu	0%	0%
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,10 \$	0,14 \$

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

10 CAPITAUX PROPRES (suite)**10.2 Bons de souscription (suite)**

La volatilité sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la période de vie prévue respective.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit:

	Nombre			
	30 juin	31 décembre		
2015	2014	2014	Prix d'exercice	Date d'expiration
			\$	
-	303 000	-	0,15	août-14
-	187 000	-	0,15	Septembre 2014
-	640 000	-	0,15	Novembre 2014
800 090	800 090	800 090	0,10	Février 2018
-	3 766 800	-	0,15	Avril 2015
-	613 200	-	0,10	Octobre 2015
-	1 874 800	-	0,15	Mai 2015
-	305 200	-	0,10	Novembre 2015
-	2 020 000	-	0,15	Octobre 2014
3 760 000	3 760 000	3 760 000	0,10	Mars 2016
1 340 000	1 340 000	1 340 000	0,10	Juin 2016
1 700 000	-	1 700 000	0,10	Décembre 2016
<u>7 600 090</u>	<u>15 610 090</u>	<u>7 600 090</u>		

11 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**11.1 Paiements fondés sur des actions**

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 10 % des actions en circulation.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans.

Les principales conditions du régime sont les suivantes:

- i) Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées pour un bénéficiaire, autre qu'un consultant, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation et sont exerçables dès leur octroi ;

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

11 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)**11.1 Paiements fondés sur des actions (suite)**

- ii) le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation et sont exerçables dès leur octroi.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres.

La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	30 juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Exerçables et en circulation au 1er janvier	3 860 000	0,17	5 364 555	0,05
Émises	-	-	-	-
Expirées	-	-	(654 555)	0,1
Annulées	-	-	(850 000)	0,13
Exerçables et en circulation	3 860 000	0,17	5 364 555	0,05

Le 30 juin 2014, la Société a réduit le prix d'exercice à 0,05 \$ de toutes les options exerçables et en circulation octroyées aux administrateurs.

La juste valeur pondérée des options attribuées est de 0,01 \$ en 2014. Elle a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,035	0,03
Taux d'intérêt sans risque	1,26%	1,55%
Durée de vie prévue	2,19	5 ans
Volatilité prévue	168%	100%
Dividende prévu	0%	0%
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,05	0,08

La volatilité sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de sociétés comparables sur une période de cinq ans.

Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

11 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)**11.1 Paiements fondés sur des actions (suite)**

Une charge de 15 010 \$ suite à la modification du prix d'exercice des options pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (40 000 \$ de charge au titre des avantages du personnel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013) (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net. La contrepartie a été portée au surplus d'apport.

Les options octroyées et exerçables en 2015 et 2014 se détaillent comme suit:

Prix d'exercice \$	30 juin 2015		30 juin 2014		31 décembre 2014	
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle ans	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle ans	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle ans
0,20	100 000	1,33	479 555	0,88	100 000	1,69
0,25	-	-	175 000	0,33	-	-
0,28	-	-	30 000	0,33	-	-
0,30	550 000	0,75	2 180 000	1,66	550 000	1,09
0,10	600 000	2,68	1 500 000	3,88	600 000	3,06
	<u>2 610 000</u>	<u>2,00</u>	<u>1 000 000</u>		<u>2 610 000</u>	<u>2,42</u>
	<u>3 860 000</u>		<u>5 364 555</u>		<u>3 860 000</u>	

12. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actifs financiers				
<i>Prêts et créances</i>				
Encaisse	741	741	14 630	14 630
Compte à recevoir	-	-	50 000	50 000
	<u>741</u>	<u>741</u>	<u>64 630</u>	<u>64 630</u>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Investissements	16 002	16 002	140 500	140 500
Passifs financiers				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	316 314	316 314	297 404	297 404

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers**

(non audité, en dollars canadiens)

12. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des instruments financiers classés dans les catégories *prêts et créances* et *passifs financiers évalués au coût amorti* présenté dans le tableau ci-dessus, est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les investissements consistent en des actions de société cotées. La juste valeur, obtenue par des données de niveau 1 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, a donc été établie selon le cours boursier en date de clôture.

La note 5.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers. La note 19 fournit une description des objectifs et des méthodes de la Société en matière de gestion des risques relativement aux instruments financiers.

13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10 et 11.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire en 2014 et 2013.

	30 juin 2015	30 juin 2014
Résultat net	(55 631)	(102 873)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 626 600	52 193 288
Résultat de base et dilué par action ordinaire	(0,01)	(0,01)

14. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(3 461)	(1 630)
Investissements	124 498	-
Compte à recevoir	50 000	-
Frais payés d'avance	2 204	4 209
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(79 631)	(74 574)
	<u>93 610</u>	<u>(71 995)</u>

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

(non audité, en dollars canadiens)

15 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

15.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le vice-président. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Honoraires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	-	-
Honoraires professionnels	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-
Total de la rémunération	-	-

16. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2014, la Société s'était engagée à dépenser 354 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2014 (792 200 \$ en 2013). Au 31 décembre 2014, la Société a engagé des FEC au montant de 80 617 \$ (168 428 \$ au 31 décembre 2013) et un solde de 273 383 \$ (623 772 \$ en 2013) de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 136 609 \$ (303 000 \$ en 2013). La Société a comptabilisé un montant de 30 130 \$ (68 410 \$ en 2013) dans les autres crédetes à titre d'impôt de la partie XII.6. De plus, la Société doit produire, avant le 28 février 2016, des formulaires de renonciation modifiés pour ces FEC renoncés de 2013 mais non dépensés au 31 décembre 2014 pour 273 383 \$ (623 772 \$ au 31 décembre 2013). À défaut de quoi, chacune des deux autorités fiscales pourraient imposer une pénalité pouvant atteindre 25% de l'excédent auquel la Société a renoncé et qui n'a pas été engagé en FEC.

Le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives devant être engagé avant le 31 décembre 2015 représente 259 423 \$ (297 500 \$ au 31 décembre 2014).